

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
des établissements Action Pin, DRT et Firmenich**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Castets (40)

Vendredi 30 novembre 2018 – 10 heures

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Sophie DELMAS DREAL UD 40 – Inspectrice des installations classées
Nicole NAURY DREAL UD 40 – Assistante

Collège « Collectivités Territoriales »

Muriel LAGORCE Conseil Départemental des Landes – Vice-Présidente
Philippe DOUET Mairie de Lesperon – 1^{er} adjoint
Philippe MOUHEL Mairie de Castets – Maire
Didier LAFITTE Mairie de Castets – Garde-champêtre

Collège « Exploitants »

Isabelle DULON Action Pin – Responsable QHSE
Laurent PELLETIER Action Pin – Directeur général

Didier DUPLEIX DRT – Directeur des opérations
Petra ECKL DRT – Responsable environnement
Serge LAGUIAN DRT – Responsable Hygiène et sécurité DRT & filiales
Fabrice CLAUSIER DRT – HSE
Christophe MARSAN DRT – Directeur RSE

Arnaud PIERRA Firmenich – Responsable sécurité

Collège « Salariés »

Christophe LAFARIE DRT Castets
Philippe MIRANDA DRT Castets

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Georges CINGAL SEPANSO Landes – Président
Nicole LAFITTE Riveraine (Castets)
Laurence MERLIN Riveraine (Castets)
Gérard ROULET Riverain (Vielle-Saint-Girons)

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Bilan annuel des établissements
- Bilan des actions de la DREAL
- Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : Présentation des Ets Action Pin
Annexe 2 : Présentation des Ets DRT
Annexe 3 : Présentation des Ets Firmenich
Annexe 4 : Présentation de la DREAL

10 heures 00 – Début de la réunion

Mme LAGORCE, Présidente de la CSS et Vice-Présidente du Conseil Départemental des Landes

Ouvre la réunion en demandant aux participants d'excuser l'absence de Madame la Sous-Préfète, conviée à la préfecture de Mont-de-Marsan à l'occasion du départ de Monsieur le Préfet.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Mme LAGORCE, Conseil Départemental des Landes

Soumet le compte rendu à l'approbation des participants.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan annuel de l'activité des établissements

- **Action Pin**

M. PELLETIER, Action Pin

Fait état d'une progression de 15 % du chiffre d'affaires, qui devrait atteindre 42,5 millions d'euros, et souligne qu'il a été multiplié par 3,5 en l'espace de dix ans.

Les produits, destinés pour certains à la protection des cultures et pour d'autres à la détergence et à la désinfection professionnelle, représentent respectivement 60 et 40 % du chiffre d'affaires.

Le système QSE est source d'avantages concurrentiels. 74 % des produits bénéficient d'un label écologique, parmi lesquels les produits de protection des cultures certifiés « agriculture biologique » et les produits de détergence et de désinfection labellisés « Ecocert » ou « Ecolabel ».

Plus de 80 % des produits sont soumis à une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le développement à l'export, qui s'est opéré récemment, est en pleine expansion. Plusieurs pays manifestent un intérêt pour des produits respectueux de l'environnement, notamment en agriculture. Les délais pour l'obtention des autorisations sont très longs puisqu'ils nécessitent entre 3 et 6 ans d'attente, certains pays comme la Russie, procédant à de nouveaux essais.

Les perspectives pour 2019 étant liées à une approche internationale, l'accent est mis sur le recrutement et le développement des compétences. La croissance attendue est de l'ordre de 7 à 8 % par an avec un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 60 millions d'euros à l'horizon 2023.

Dans sa quête des 80 % de ventes réalisées avec des produits bénéficiant d'un label écologique ou environnemental, l'entreprise se heurte au fait que, pour certaines applications, ils ne sont pas aussi performants que les produits chimiques classiques.

Mme DULON, Action Pin

Indique que l'entreprise a procédé, à Castets, à la rénovation de l'ancien laboratoire désormais utilisé comme réfectoire, et au besoin comme poste de confinement. Une cellule de gestion de crise POI a par ailleurs été créée.

En matière de sécurité, l'aménagement pour la récupération des eaux incendie se poursuit à Castets en collaboration avec la DREAL. A Vielle-Saint-Girons, le remplacement des téléphones ATEX et l'optimisation du système de pompage ont permis d'améliorer la qualité des produits et la sécurité des salariés. Le montant alloué à la sécurité incendie est de l'ordre de 100 000 euros.

Les formations ont été réalisées et les exercices menés à bien dans le cadre de la gestion des situations d'urgence. Le Plan d'Opération Interne (POI), en passe d'être finalisé, devrait être validé par la Direction début 2019.

S'agissant de l'environnement, la réduction des risques a mobilisé des investissements à hauteur de 15 000 euros. Le site étant classé SEVESO, il est soumis au Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PMII). Le programme d'inspection se poursuit et un plan d'action a été élaboré.

Aucun fait marquant n'a été enregistré cependant que les « petits évènements » sont toujours consignés.

Quant aux projets de développement sur Castets, ils portent sur l'augmentation de la zone de dépotage.

M. CINGAL, SEPANSO

S'enquiert de l'évolution des relations entre l'équipe dirigeante et les salariés comme suite à la modification de la réglementation relative aux CHSCT.

Mme DULON, Action Pin

Indique qu'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) a été créée au sein du Comité Social et Economique (CSE) afin de remplacer le CHSCT. Les travaux sont menés en collaboration avec les salariés, la Direction et le QHSE.

M. PELLETIER, Action Pin

Ajoute que les membres de la CSSCT sont élus et que les réunions (au nombre de 4 par an) ont d'ores et déjà été planifiées. Les modalités de consultation demeurent inchangées.

M. CLAUSIER, DRT

Précise que DRT a procédé à l'identique.

- **DRT**

M. MARSAN, DRT

Indique que 2018 a été marquée par la réorganisation de l'actionnariat avec l'arrivée du fonds d'investissement Ardian. L'objectif, qui est de doubler le chiffre d'affaires dans les cinq prochaines années, suppose de maintenir l'activité à un rythme soutenu. L'entreprise évolue sur un marché porteur et la bonne dynamique commerciale a d'ores et déjà permis d'augmenter sensiblement le chiffre d'affaires.

L'amélioration de la compétitivité résulte des investissements réalisés au cours des années précédentes, de la progression de l'efficacité technique et organisationnelle et du développement des compétences.

Le recrutement fait l'objet de toutes les attentions. En 2018, l'entreprise aura embauché 70 personnes au total, soit environ 10 % des effectifs en Nouvelle Aquitaine. Des formations sont dispensées, notamment aux opérateurs de production, pour remédier au manque de compétences sur le marché.

La hausse du prix des matières premières étant difficile à répercuter, DRT va devoir poursuivre dans la voie de l'amélioration pour rester compétitive.

Enfin, au cours des derniers jours, l'activité des sites de Vielle-Saint-Girons et Castets a été impactée par le mouvement des « gilets jaunes ».

M. DUPLEIX, DRT

Mentionne que les investissements réalisés sur les trois sites obéissent à des besoins de modernisation et de sécurisation des installations, d'optimisation de l'efficacité énergétique et d'amélioration des compétences et des conditions de travail.

Les projets de développement, élaborés en partenariat avec la DREAL, visent à augmenter et/ou maintenir les capacités de production, améliorer la qualité des produits pour répondre aux exigences croissantes des clients, et limiter les risques. L'un des plus importants concerne la création d'un nouvel hydrogénateur.

M. CINGAL, SEPANSO

Souhaite avoir de plus amples informations sur la méthode utilisée pour la production d'hydrogène.

M. DUPLEIX, DRT

Indique que deux systèmes sont à l'étude : le reformage et l'électrolyse. Les avis sont partagés et aucune décision n'a pour l'instant été prise.

M. CINGAL, SEPANSO

S'enquiert de la possibilité de récupérer l'oxygène en cas d'adoption de l'électrolyse.

M. DUPLEIX, DRT

Mentionne que, faute de pouvoir y répondre, il soumettra la question aux chargés de projets.

M. CINGAL, SEPANSO

Souligne que, s'agissant d'un projet innovant, l'entreprise est en capacité de solliciter une aide tant au niveau national qu'europpéen.

M. MARSAN, DRT

Précise que l'entreprise est en contact avec l'ADEME.

M. LAGUIAN, DRT

Mentionne, à propos du programme de réduction des risques, que les investissements sont axés sur la modernisation des installations, la mise en conformité comme suite aux évolutions réglementaires, l'amélioration de l'efficacité et/ou de la fiabilité des dispositifs de prévention ou de protection des personnes et des biens. Le montant alloué en sécurité incendie s'est élevé à 142 000 euros.

Le programme en matière de formation est très ambitieux. La révision quinquennale des études de dangers a mobilisé les équipes pendant plusieurs mois.

La modernisation des outils de production garantit leur fiabilité. La formation des opérateurs de production atteste du maintien des compétences. Le déploiement des procédures de

modification et de gestion des situations d'urgence participe à l'amélioration.

Trois évènements marquants, parmi lesquels une fuite sur un fût, ont été enregistrés au cours des derniers mois. Les dommages, peu importants, ont toutefois donné lieu à la mise en œuvre d'actions correctives.

M. CINGAL, SEPANSO

S'enquiert de l'importance de la fuite et de la façon dont elle a été décelée.

M. LAGUIAN, DRT

Répond qu'elle était négligeable (de l'ordre de 15 kg) mais que, du fait du caractère imprévisible de son évolution, la procédure d'urgence a été déclenchée.

Il poursuit avec le départ de feu qui a eu lieu à Castets, sur un équipement filtrant des boues de catalyseur. La chaleur excessive du système de séchage à air comprimé pourrait être en cause.

A Lesperon, le déclenchement d'une soupape de sécurité sur le circuit de GNL (gaz naturel liquéfié) a permis d'identifier une fuite comme suite à un dysfonctionnement lors du dépotage par le transporteur. Des mesures radicales ont été prises à son encontre.

Le montant alloué à la réduction des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail est conséquent. A Vielle-Saint-Girons, l'ergonomie au poste de travail et la signalisation ont été privilégiées. A Castets, le port d'un gant résistant aux produits chimiques et à la chaleur a été généralisé. L'accent a été mis également sur l'amélioration des conditions de travail tout comme à Lesperon.

M. CINGAL, SEPANSO

Demande si le gant est dépourvu d'amiante.

M. LAGUIAN, DRT

Confirme qu'il en est exempt.

Mme ECKL, DRT

Mentionne que, en termes d'environnement, le programme d'investissement mis en place a pour but de garantir la conformité réglementaire des infrastructures, la maîtrise des risques et la réduction de l'impact inhérent à l'activité ainsi que l'amélioration des consommations. Le montant des investissements pour l'année 2018 s'est établi à 480 000 euros, auquel ont été rajoutées des études à hauteur de 275 000 euros.

Dans le cadre du PMII, le programme d'inspection, conforme aux engagements réglementaires, a été l'occasion de nombreux échanges avec la DREAL.

Le bilan des plaintes de voisinage enregistrées sur le site de Vielle-Saint-Girons a permis de renforcer l'analyse des causes pour tenter de diminuer les nuisances. Une base de données permet dorénavant de mieux cibler l'origine des nuisances olfactives. Les nuisances sonores proviennent, quant à elles, du système de co-génération biomasse. Une étude acoustique, impliquant les habitants du quartier, a été lancée. L'entreprise est dans l'attente des résultats des campagnes de mesures réglementaires qui ont été menées.

En dépit de la bonne qualité de l'air confirmée par les campagnes de mesures, l'entreprise a mis en œuvre un programme de réduction à la source.

Des actions ont été menées sur l'ensemble des sites afin de réduire la consommation d'eau et limiter les rejets en mer. Les salariés ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux. A Castets, au regard des épisodes de pollution qu'a connus le site, la surveillance de la qualité des eaux souterraines fait l'objet d'une attention particulière. Les résultats sont encourageants.

M. CINGAL, SEPANSO

S'enquiert du suivi des nuisances olfactives.

Mme ECKL, DRT

Indique qu'il s'appuie uniquement sur des témoignages. Un jury de nez olfactifs a été formé en interne.

M. CINGAL, SEPANSO

Lui demande si l'entreprise dispose d'un sonomètre.

Mme ECKL, DRT

Le confirme et précise qu'il n'est utilisé que de manière ponctuelle.

Mme MERLIN, riveraine

S'enquiert des impacts éventuels sur la nappe phréatique pour le site de Castets.

Mme ECKL, DRT

Indique que les contrôles effectués depuis de nombreuses années confirment le confinement de la pollution au site.

Mme MERLIN, riveraine

Evoque l'épandage des boues et souhaite connaître l'impact éventuel.

Mme ECKL, DRT

Mentionne qu'il est très réglementé et que les résultats des différentes analyses ont démontré l'absence d'impact.

- **Firmenich**

M. PIERRA, Firmenich

Indique qu'une étude est en cours pour implanter sur site une ligne de produits finis, actuellement élaborée aux Etats-Unis. Du fait d'un problème d'approvisionnement en matières premières, l'activité de l'atelier 42 devrait être réduite en 2019. A contrario, l'accroissement de l'activité de l'atelier 32 pourrait perdurer jusqu'à la fin du premier semestre 2019.

Le groupe, qui possède 30 usines dans le monde, a édicté des standards internes en matière de santé, sécurité, environnement et qualité.

Comme suite à la révision de l'étude de dangers, un complément devra être remis en fin d'année.

Les différentes analyses réalisées dans le cadre de la surveillance environnementale permettent de surveiller la qualité des effluents.

En matière de formation, les « causeries sécurité », qui durent entre 15 et 45 minutes, donnent des résultats très positifs.

Les différents projets de réduction des risques industriels, à hauteur de 70 000 euros, ont permis de limiter la zone d'impact. La construction d'un bâtiment administratif, qui a coûté 400 000 euros, garantit de meilleures conditions de travail et une exposition moindre aux risques. Par ailleurs, la modification de la ligne de conditionnement, opérationnelle depuis le mois de juin 2018, pour un montant de 80 000 euros, donne entière satisfaction.

En matière de sûreté, les alarmes permettent désormais de détecter en temps réel des intrusions éventuelles.

M. CINGAL, SEPANSO

S'enquiert de la possibilité de visiter les sites.

M. PIERRA, Firmenich

Rappelle qu'il est possible de les organiser à la demande et précise que des visites destinées aux riverains et aux familles des collaborateurs sont prévues.

Bilan des inspections de la DREAL

Mme DELMAS, DREAL

Mentionne, en préambule, une instruction parue au mois de novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès aux informations potentiellement sensibles des sites classés SEVESO. Dorénavant, tous les documents, quelle que soit leur provenance, seront classés en trois catégories. Certains, très sensibles, ne seront ni communicables, ni diffusables, ni consultables, ni publiables. D'autres, sensibles, seront seulement consultables en préfecture sur présentation d'une pièce d'identité. Enfin la dernière catégorie concerne les documents peu sensibles qui seront communicables.

- **Inspections réalisées depuis la dernière CSS**

Mme DELMAS, DREAL

Présente la nature et les résultats des inspections réalisées.

- Le 2 octobre 2018 sur le site de DRT Vielle-Saint-Girons : 4 écarts ayant trait à la documentation du « Système de Gestion de la Sécurité » ont été identifiés.
- Le 26 février 2018 sur le site de DRT Castets : une nouvelle stratégie de traitement de la pollution a été élaborée.
- Le 4 juin 2018 sur le site de DRT Lesperon : un dysfonctionnement des installations fixes d'extinction incendie à l'occasion d'un test a engendré un contrôle de l'ensemble des installations.
- Le 28 juin 2018 sur le site d'Action Pin : la conformité des installations avec le PMII a été établie, de même que l'absence d'anomalie sur les équipements sous pression.
- Le 14 avril 2017, sur le site de Firmenich : la conformité des installations avec le PMII a été constatée.

- **Décisions individuelles**

Mme DELMAS, DREAL

Donne lecture des décisions individuelles prises en faveur des exploitants.

- **Dossiers en cours d'instruction**

Mme DELMAS, DREAL

Précise avoir traité en priorité les études de dangers d'Action Pin et de Firmenich du fait de leur classement récent en SEVESO seuil haut.

Questions diverses

Mme LAGORCE, Conseil Départemental des Landes

Salue le dynamisme des entreprises et les félicite pour leurs résultats.

11 heures 50 – Clôture de la réunion

ANNEXE I : Présentation des Ets Action Pin

ANNEXE II : Présentation des Ets DRT

ANNEXE III : Présentation des Ets Firmenich

ANNEXE IV : Présentation de la DREAL
